

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3211

présenté par
M. Le Roux et M. Caultet
à l'amendement n° 2874 de M. Giraud

ARTICLE 9

I.- À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de la catégorie B ».

II.- En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« précisées par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.